



République Gabonaise
Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives 2005

Rapport 2005 sur les revenus pétroliers et miniers
de la République Gabonaise



Table des matières

Le mot du Président du Groupe d'Intérêt	3
Présentation du Groupe d'Intérêt ITIE	4
▪ Représentants de la Société Civile	5
▪ Représentants des compagnies pétrolières et minières	8
Présentation du Groupe de Travail ITIE	9
Présentation de l'ITIE	10
Les grandes étapes de l'ITIE au Gabon	14
Présentation du secteur pétrolier gabonais	15
Présentation du secteur minier gabonais	22
Attestation de l'Expert Indépendant	28



Le mot du Président du Groupe d'Intérêt

Droits réservés



Monsieur Fidèle Ntsissi,

Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef
de l'Etat.

«Rien ne sert de courir; il faut partir à point. » La Fontaine dans Les Fables, Livre VIème, Fable X.

«Le commencement (...) est la moitié de tout» Aristote, cité par Blandine Kriegel dans Réflexions sur la justice, Plon 2001, p 10.

Voici donc le deuxième rapport publié par le Gabon dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Du point de vue de la symbolique, ce nouveau rapport traduit et confirme l'enracinement de la volonté du Gabon à poursuivre, sans tambour ni trompette, son effort de renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance, selon le rythme qu'il s'est imposé.

Du point de vue de son contenu, le rapport 2005 est plus complet, en ce qu'il intègre les revenus qui n'avaient pas été pris en compte dans le premier. En effet, conformément aux engagements pris, le profit oil, la provision pour investissements diversifiés, les recettes minières, etc.... entrent désormais dans le champ du rapport.

C'est l'occasion de rappeler que l'Initiative est récente, et que c'est un processus qui demande à être affiné. De ce fait, on gagnerait à encourager ceux des Etats comme le notre, qui ont accompli ces premières étapes. Pour la raison que, comme la démocratie dont elle est un des critères, la transparence reste perfectible, à plus ou moins long terme, dans l'espace et dans le temps.

Élaboré sous l'égide du Groupe d'Intérêt renforcé par deux nouveaux membres représentant la Société Civile, ce rapport devrait être apprécié à sa juste valeur. Il est établi à l'intention des Gabonais, il est désormais à leur disposition. J'espère qu'ils en feront un bon et sage usage.

Fidèle Ntsissi



Présentation du Groupe d'Intérêt ITIE

Le Groupe d'Intérêt est chargé par le Gouvernement d'assurer l'accompagnement de l'adhésion du Gabon à l'ITIE. Il a pour objectif la participation active de partenaires provenant de la société dans son ensemble. Les parties prenantes proviennent des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt, qui représentent le gouvernement, regroupent le bureau et certains autres membres :

- Monsieur Fidèle Ntsissi,
*Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.*
- Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI,
*Vice-président du Groupe d'Intérêt au Gabon,
Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.*
- Monsieur Régis IMMONGAULT,
*Secrétaire Technique Permanent,
Conseiller Financier du Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.*
- Messieurs Hervé Nnang et Jean Félicien Makanga,
Représentants du Ministère des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représentent la société civile sont :

- Monsieur Jean Baptiste Bikalou,
Membre du Conseil Economique et Sociale Gabonais.
- Monseigneur Mike S. JOCKTANE,
*Président du Rassemblement des Eglises et Ministères Pentecôtistes et Charismatiques du Gabon,
Président Directeur International des Ministères Christ Révélé aux Nations.*
- Madame Rosine LANGANGOUET,
Membre du Conseil Economique et Sociale Gabonais.
- Monsieur Marc Ona ESSANGUI,
Président de l'ONG Brainforest.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représentent le secteur pétrolier sont :

- Un représentant de Total.

✓ Les membres du Groupe d'Intérêt qui représentent le secteur minier sont :

- Un représentant de Comilog.

Le Groupe d'Intérêt de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 27 juillet 2005.



Représentants de la société civile

Droits réservés



Monseigneur Mike S. Jocktane,

Président du Rassemblement des Eglises et Ministères Pentecôtistes et Charismatiques du Gabon,

Président Directeur International des Ministères Christ Révélé aux Nations.

L'annonce de la décision prise par le Président de la République de faire adhérer le Gabon à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives en abrégé ITIE, a été accueillie avec beaucoup de ferveur par l'ensemble des Gabonais.


Il s'agit d'un choix important qui suscite beaucoup d'espoir, car il exprime la volonté de nos principaux dirigeants de promouvoir et de renforcer la transparence et la bonne gouvernance.

Nous savons en effet, qu'il n'y a pas de développement durable possible, sans la réalisation de ces deux conditions.

Créer les conditions d'une meilleure visibilité des recettes pétrolières et minières ainsi que de leur répartition, est une ambition stratégique et responsable, puisqu'il s'agit de secteurs d'activité à très hauts revenus.

Les nombreux échanges ainsi que les règles fixées au sein de l'ITIE, devraient permettre le développement de nouveaux réflexes dans un milieu plutôt opaque.

Mon implication dans le Groupe d'Intérêt pour le compte du Clergé, sera honnête et sans retenue, pour le meilleur du Gabon.



Rt. Révérend Mike S. JOCKTANE
Evêque

Rt. Révérend Mike S. Jocktane
Evêque



Droits réservés



Monsieur Marc Ona Essangui,
Président de l'ONG Brainforest.

« La transparence freine la corruption et encourage la bonne gouvernance. L'amélioration de transparence de flux des recettes et des dépenses publiques et l'accentuation des efforts de lutte contre la corruption contribueront à atteindre ces objectifs et à renforcer l'intégrité des processus des décisions publiques...Jacques Chirac »

L'initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) à laquelle notre pays a adhéré en 2004 est un outil de mesure de l'engagement des états à appliquer des règles de transparence et de la bonne gouvernance. L'engagement du Gabon à se conformer aux critères de l'ITIE est d'abord une initiative volontaire et doit refléter la détermination des autorités gabonaises à œuvrer non seulement pour la transparence dans la gestion des revenus issus de nos ressources mais également à la bonne répartition de ces revenus et à l'exécution effective des grands travaux.

Les critiques énoncées contre le premier rapport du Gabon en 2005 ont eu le mérite de permettre la prise en compte de certaines exigences des bailleurs de fonds et des acteurs de la société civile. Ce deuxième rapport qui est publié à l'issue de l'Assemblée Générale de Oslo prend désormais en compte d'autres ressources en dehors de celles issues du pétrole, ce qui constitue à nos yeux une avancée considérable.

L'Initiative sera toujours perçue comme incomplète si elle n'intègre pas d'autres activités comme le bois, la pêche, etc.

Est il besoin de rappeler que ces dernières ressources, même si ne faisant pas partie des industries extractives au sens strict constituent une source importante de revenus pour des économies comme celle du Gabon ? Nous n'inventons rien en faisant cette proposition, certains pays engagés dans ce processus comme la Guinée Conakry pour ne citer que cet exemple considèrent déjà des activités comme la pêche dans leurs processus de transparence.



Représentants de la société civile

L'ITIE ne doit pas se limiter à la publication de « bons » rapports inscrits dans les seuls critères actuels. Le défi à relever ici consiste à faire de la transparence et la bonne gouvernance une réalité palpable. L'une des exigences de la société civile pour atteindre cet objectif est de rompre avec l'opacité qui entoure les contrats et conventions signés avec les compagnies et de mettre fin aux clauses de confidentialité qui entourent ces documents.

Le rôle de la société civile est d'accompagner le Gabon tant au plan national qu'au niveau des hautes sphères de la finance internationale pour une véritable appropriation de cette initiative par le plus grand nombre, condition première pour lutter contre la pauvreté.

La présence du Gabon au Conseil Mondial de l'ITIE est un atout majeur au niveau de la sous région d'Afrique centrale pour jouer un rôle de pionnier dans la transparence et la bonne gouvernance.

La société civile gabonaise est déterminée à exiger encore plus de coopération et de transparence.

Marc Ona Essangui



Mot du représentant de COMILOG



En tant que Compagnie Minière, la société COMILOG est heureuse de participer à l'action du Groupe d'Intérêt pour l'ITIE.

Nous vous félicitons de cette participation qui est active et profitable.

Les réunions sont fréquentes et d'un apport significatif dans la connaissance du fonctionnement du pays.

La mise en place de ce Groupe d'Intérêt marque la volonté du gouvernement de la République Gabonaise d'aller vers la meilleure transparence dans la gestion des richesses nationales, et d'apporter une fois encore, la preuve de sa bonne gouvernance.

Nous souhaitons l'entière réussite au Groupe d'Intérêt ITIE.

Pour COMILOG

Guy Laroye
(Direction Administrative et Financière)



Présentation du Groupe de Travail ITIE

Le Groupe de Travail est chargé d'assister le Gouvernement dans le lancement et la gestion de l'Initiative. Ses prérogatives sont essentiellement de définir les modèles de documents ITIE à remplir par les parties et d'identifier les besoins spécifiques en matière d'assistance technique à la mise en place de l'Initiative.

Le Groupe de Travail est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et des membres :

✓ Président :

- Monsieur Fidèle Ntsissi,
Président du Groupe d'Intérêt ITIE au Gabon,
Président du Groupe de Travail ITIE au Gabon,
Directeur du Cabinet privé du Président de la République, Chef de l'Etat.

✓ Vice Président :

- Monsieur Hyacinthe MOUNGUENGUI,
Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

✓ Secrétaire Technique permanent :

- Monsieur Jean Eudes Régis IMMONGAULT,
Secrétaire Technique Permanent,
Conseiller Financier du Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.

✓ Membres :

- Conseiller Technique chargé des Questions Pétrolières.
- Représentant de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite.
- Représentant du Ministère chargé du Contrôle de l'Etat.
- Représentant de la Direction Générale de Hydrocarbures.
- Représentant de la Direction Générale des Mines.
- Représentant de la Direction Générale de Impôts.
- Représentant de la Direction Générale des Services du Trésor.
- Représentant de la Direction Générale des Douanes & Droits Indirects.

Le Groupe de Travail de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 24 février 2005.



L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative ou ITIE) a pour principal objectif d'encourager la transparence des pratiques budgétaires de l'Etat. Elle a été conçue pour permettre aux citoyens d'être informés sur les versements reçus par les entreprises et l'utilisation des recettes de l'Etat.

Dans les pays qui dépendent des recettes des industries pétrolière, gazière et minière, l'ITIE vise à promouvoir une plus grande transparence des comptes pour empêcher une gestion hasardeuse des recettes. Mieux gérées, ces recettes pourraient alors constituer un moteur de croissance économique durable, contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les principes de l'ITIE

1. L'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles constitue un moteur important pour la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.
2. La gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains.
3. Les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
4. La compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de favoriser le développement durable.
5. L'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Situer ces efforts dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. La transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
8. La responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.
9. Le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce.
10. Une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.
11. La divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.
12. Toutes les parties prenantes ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.



Présentation de l'ITIE

Parties prenantes

Au niveau national, l'ITIE est une initiative dirigée par le gouvernement. Cependant, les principes et critères ITIE préconisent la participation active d'autres partenaires provenant de la société dans son ensemble.

Les parties prenantes se trouvent au sein des institutions étatiques, du secteur privé et de la société civile. Pour les institutions publiques, il s'agit des services responsables de la gestion des ressources naturelles, de la perception et de la gestion des recettes et du développement économique, ainsi que les institutions d'audit (Cour des Comptes) et le corps législatif. Pour le secteur privé, les entreprises présentes dans le pays et les investisseurs potentiels sont intéressés. Enfin, la société civile doit jouer un rôle important, aussi bien concernant les médias, syndicats, instituts universitaires et de recherche et organisations confessionnelles, que les organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONG). Les institutions internationales et les administrateurs, commissaires aux comptes et/ou organismes de divulgation ont également un rôle déterminant dans le processus.

C'est pourquoi le gouvernement du Gabon a créé un Groupe d'Intérêt de l'ITIE regroupant des membres de l'administration, de la société civile et des compagnies extractives.

L'organisation de l'ITIE

Lors de la conférence de Lancaster House à Londres en 2003 organisée par le gouvernement britannique, les participants se sont mis d'accord sur une Déclaration de principes de l'ITIE. C'est à la conférence ITIE de Londres en 2005 que le Groupe consultatif international (IAG : International Advisory Group) a approuvé les critères, qui représentent des exigences minimales pour la mise en place de l'ITIE. Les modalités de mise en oeuvre de l'ITIE sont décrites dans le livre-source ITIE.

Plus récemment et suite aux recommandations du Groupe Consultatif International lors de la conférence ITIE à Oslo en octobre 2006, le premier 'Board' ITIE a été constitué. Celui-ci est composé de 19 membres dont chacun détient une place importante dans le fonctionnement de l'ITIE. Ce 'Board' ITIE est l'organe central de compétence pour toutes les décisions générales relatives à l'ITIE. Le Gabon est représenté au sein de ce 'Board', dont la première réunion s'est tenue à New York le 7 décembre 2006.

Le site Internet de l'ITIE est : www.eitransparency.org.



Présentation de l'ITIE

L'ITIE au Gabon

Le Président de la République Gabonaise a pris librement la décision en mai 2004 de faire adhérer le Gabon à l'ITIE afin de renforcer la transparence dans le secteur des hydrocarbures et des mines. Cette décision a été confirmée par Conseil des ministres en avril 2005.

Cette adhésion du Gabon à l'ITIE a des visées précises qui sont:

- ✓ d'adhérer à un acte politique nouveau qui relève du principe de la bonne gouvernance publique;
- ✓ de mettre en place un indicateur d'efficacité des pouvoirs publics pour le peuple gabonais et pour les institutions internationales;
- ✓ de développer un climat de confiance auprès du peuple abonais.

Pour ce faire, le Gabon a reçu l'assistance technique d'experts de la Banque Mondiale dans la mise en oeuvre de la phase de démarrage de l'Initiative.

Dans ce contexte, le Gabon a également participé à de nombreuses rencontres internationales sur la question de la transparence des industries extractives, notamment à la conférence ministérielle de Londres au Royaume-Uni organisée en mars 2005 et le séminaire organisé par la Banque Mondiale en février 2005 à Paris.

ITIE 2004

L'Etat gabonais a publié le premier rapport ITIE pour les revenus pétroliers 2004 en Décembre 2005. Le rapport comprenait notamment l'Attestation du cabinet international Ernst & Young, qui était mandaté comme Administrateur Indépendant pour l'ITIE 2004.

ITIE 2005

La conduite des discussions et la publication du Rapport ITIE 2005 tiennent compte des observations formulées lors de la Conférence Internationale ITIE des 16 et 17 octobre 2006 à Oslo, afin que les engagements pris dans le cadre de mise en place progressive de l'ITIE puissent être réalisés:

- ✓ **Implication plus large des parties prenantes, dont la Société Civile:**
 - Plus large représentation de la Société Civile au sein du Groupe d'Intérêt ;
 - Rencontres avec les différents membres de la Société Civile ;
 - Séminaire d'information destiné aux membres de la Société Civile ;
 - Revue des formulaires de déclaration et du référentiel ITIE 2005 par la Société Civile, en présence du Groupe de Travail et de l'Administrateur Indépendant.



Présentation de l'ITIE

- ✓ **Mise en place progressive du processus de crédibilisation des données déclarées par les compagnies extractives, à travers un processus de certification des états de déclarations des paiements des compagnies extractives par leurs Commissaires aux Comptes, conformément aux recommandations du Livre Source:**
 - Rencontre avec différents responsables de compagnies pétrolières;
 - Rencontre avec différents responsables de compagnies minières;
 - Demande des premiers éléments de certification des états de déclarations.

- ✓ **Poursuite des travaux d'élargissement du référentiel:**
 - Intégration du secteur minier dans le périmètre du rapport ITIE 2005;
 - Considération de l'intégration du Profit-Oil dans le référentiel (définition et mise en place des indicateurs de suivi ad-hoc);
 - Considération de revenus additionnels pour le secteur pétrolier (intégration de la Provision pour Investissements Diversifiés dans le référentiel).

Le site Internet de l'ITIE au Gabon: <http://www.eitigabon.org/>



Les grandes étapes de l'ITIE au Gabon

- Août / Sept 2002: Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Appel de Tony Blair à la transparence.
- 14 mai 2004: Discours du Président de la République : adhésion du Gabon à l'ITIE.
- 24 février 2005: Arrêté ministériel portant création du Groupe de Travail.
- Juillet 2005: Appel d'offres international visant à sélectionner un Administrateur Indépendant pour l'ITIE au Gabon.
- 27 juillet 2005: Arrêté ministériel portant création du Groupe d'Intérêt.
- Août 2005: Sélection du cabinet Ernst & Young comme Administrateur Indépendant pour l'attestation ITIE au Gabon.
- 31 décembre 2005: Émission du rapport ITIE sur les revenus pétroliers 2004 de la République Gabonaise.
- Juin / Septembre 2006: Renforcement du processus de sensibilisation de la Société Civile et intégration de 2 nouveaux représentants (organisations confessionnelles, ONG) au Groupe d'Intérêt.
- 16-17 octobre 2006: Conférence Internationale ITIE à Oslo.
- 7 décembre 2006: Participation du Gabon à la 1^{ère} réunion du 'Board' ITIE à New York.
- 22 décembre 2006: Rencontre de la Société Civile avec l'Administrateur Indépendant, en présence de Monsieur le Secrétaire Permanent.
- Janvier 2007: Définition du référentiel de l'ITIE 2005.
- Février 2007: Séminaire d'information de la Société Civile et rencontre avec l'Administrateur Indépendant.
- Février - Mars 2007: Récupération et compilation des données auprès des compagnies pétrolières, minières d'une part et de l'Etat d'autre part par l'Administrateur Indépendant.
- Début avril 2007: Publication du Rapport ITIE 2005.



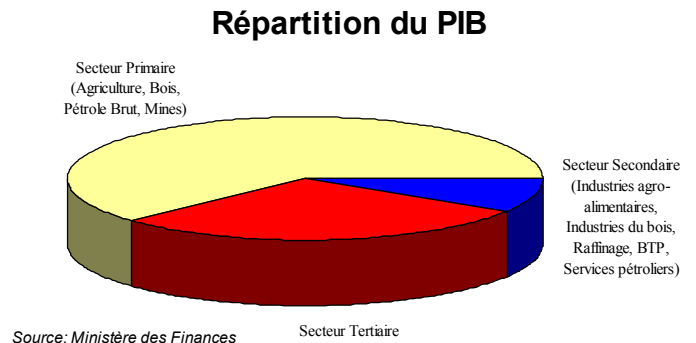
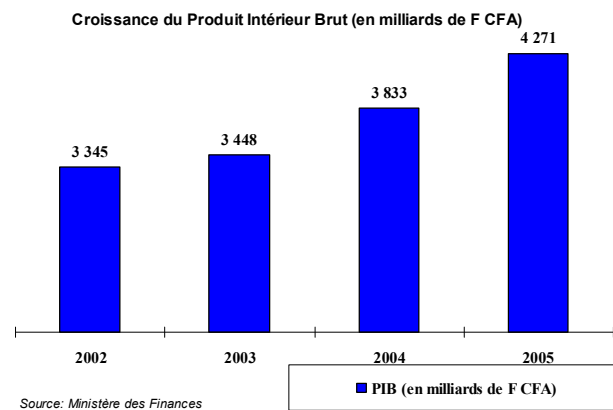
Présentation du secteur pétrolier gabonais

Chiffres-clefs du secteur pétrolier au Gabon en 2005:

Part de l'industrie pétrolière dans le PIB: 51%

Part de l'industrie pétrolière dans les revenus à l'exportation: 88%

Part des recettes budgétaires courantes de l'Etat: 61%

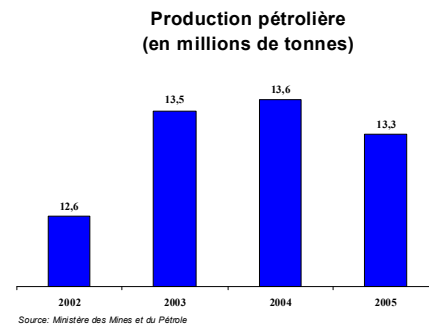




Présentation du secteur pétrolier gabonais

Production pétrolière du Gabon

La production annuelle est stabilisée à environ 13,3 millions de tonnes, soit environ 266 000 barils/jour (b/j).

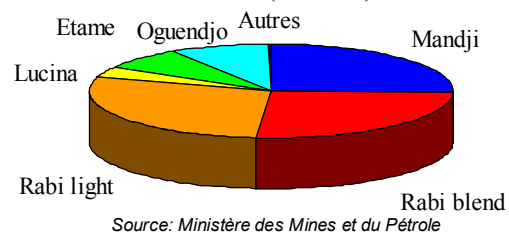


Longtemps troisième producteur d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola, le Gabon a récemment été dépassé par la Guinée Equatoriale.

Le rebond de la production doit beaucoup à la mise en oeuvre de nouvelles techniques de récupération sur des champs arrivés à maturité et au développement, par de petites compagnies, de champs marginaux délaissés par les deux majors actives au Gabon (Total et Shell).

Il est désormais techniquement possible d'optimiser les rendements et de donner une "seconde jeunesse" aux champs vieillissants, en faisant de la "récupération secondaire". C'est devenu économiquement intéressant avec l'augmentation sensible des cours. Les "petites compagnies" sont donc venues pallier les carences des "majors" en reprenant l'exploitation de zones matures et de domaines abandonnés. Cette tendance de fond, mondiale, explique en grande partie le redressement de la production observée au Gabon depuis 2003.

Composition de la production de pétrole brut en 2005 (en barils)





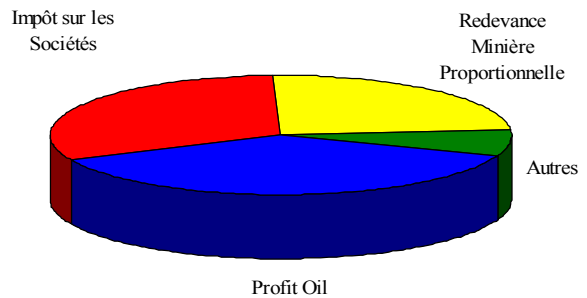
Présentation du secteur pétrolier gabonais

Revenu pétrolier du Gabon

En 2005, le prix moyen de vente export du brut gabonais a atteint 50 dollars le baril, alors que dans le même temps, la production reste quasiment stable (13,3 millions de tonnes en 2005 contre 13,6 millions de tonnes en 2004).

Cette conjoncture favorable a permis aux recettes fiscales pétrolières d'augmenter de substantiellement en 2005 par rapport à 2004. Ce surplus a été majoritairement affecté à l'assainissement des finances publiques. Ainsi, la dette publique extérieure a pu être réduite à 39% du PIB.

Répartition des flux de revenus pétroliers de l'Etat en 2005 (en USD)



Source: Ministère des Finances

Les revenus pétroliers de l'Etat proviennent essentiellement de la Redevance Minière Proportionnelle (RMP) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans le cadre des contrats de concessions. Dans le cadre des contrats de partage de production (CEPP), les revenus pétroliers de l'Etat proviennent essentiellement du Profit Oil (en tant que Puissance Publique, en tant qu'Etat Associé).

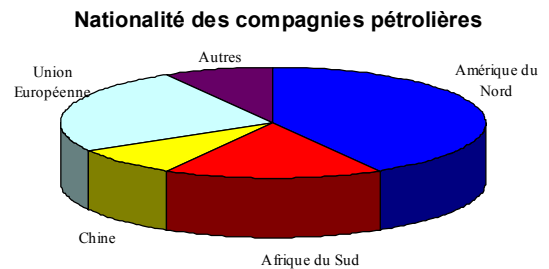


Présentation du secteur pétrolier gabonais

Compagnies pétrolières au Gabon

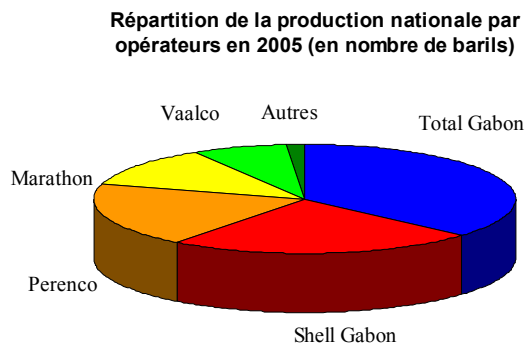


A l'actif de la gestion pétrolière des activités en 2005, le Domaine Pétrolier compte aujourd'hui plus de vingt opérateurs (dix-huit en 2004). Les deux principaux opérateurs au Gabon (en nombre de barils) sont Total et Shell (61% ensemble). Marathon et Perenco partagent le reste de la production (31%) avec des compagnies pétrolières qui représentent ensemble moins de 8% (dont notamment Panafrican devenue Addax Petroleum Maghéna et Vaalco).



Source: Ministère des Finances

Plus de vingt sociétés opèrent dans le secteur, dont quinze font uniquement de l'exploration. On compte trois françaises (Total Gabon, Perenco, Maurel & Prom), une néerlandaise (Shell Gabon), une irlandaise (Tullow Oil), trois canadiennes (Panafrican devenue Addax Petroleum Maghéna, CNR ex-Pionner, Gulf of Guinea Petroleum Corporation), sept Américaines (Amerada Hess, Anadarko, Forest Oil, Marathon, Transworld, Vaalco, Vanco), quatre sud-Africaines (Energy-Africa, Sasol West Africa Petroleum, Ophir Energy filiale gabonaise du groupe Mvelaphanda et RockOver Oil & Gas, dont les actifs ont été rachetés courant 2005 par Maurel & Prom), une anglaise (Sterling qui a racheté ses actifs à Fusion Oil & Gas), une indienne (Marvis), une japonaise (Mitsubishi, MPDC Gabon) et deux chinoises (Sinopec et Sino Gabon).



Source: Ministère des Finances

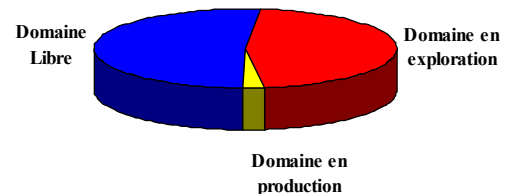
Présentation du secteur pétrolier gabonais

Domaine pétrolier

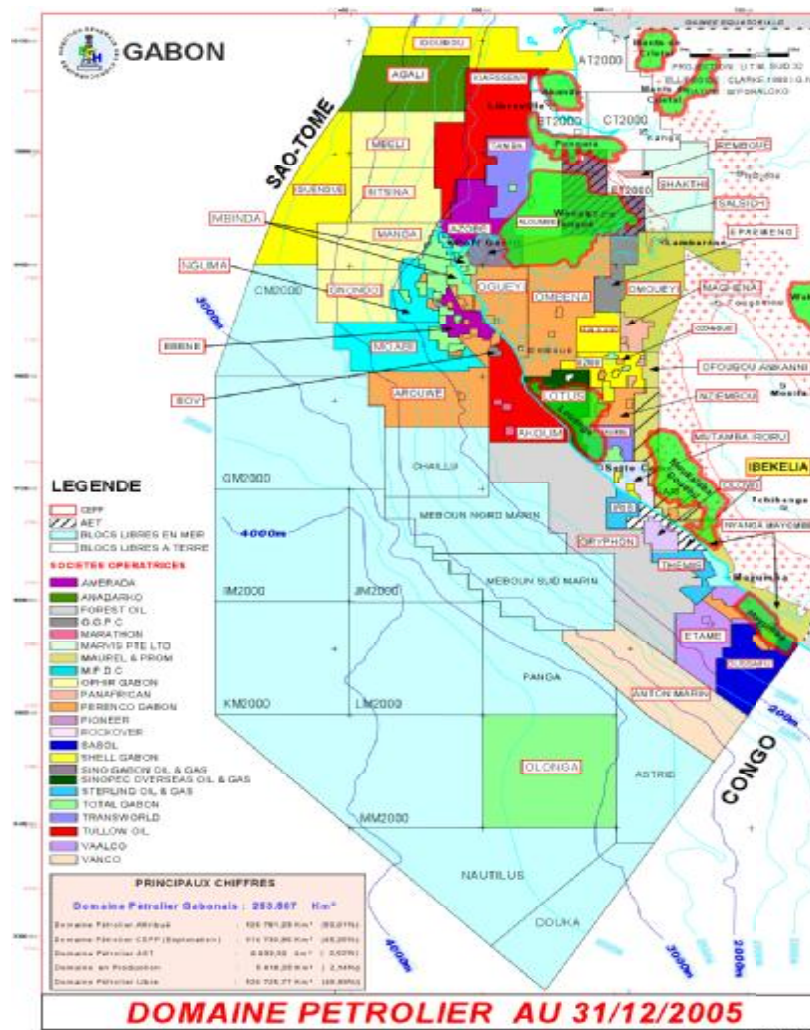
Le bassin sédimentaire gabonais couvre une superficie de 253 507 km², dont 20 % onshore et 80 % offshore. La moitié reste à attribuer; 92% du domaine pétrolier maritime 8% du domaine terrestre sont encore susceptibles d'être mis aux enchères.

Au cours de l'année 2005, le domaine pétrolier aura connu un ensemble d'attributions de permis de recherche qui s'est soldé par une diminution de près de 4% de la surface libre.

Répartition des domaines de production et d'exploration pétrolier en 2005 (en km²)



Source: Ministère des Mines et du Pétrole





Présentation du secteur pétrolier gabonais

Raffinage

Le Gabon abrite une raffinerie à Port Gentil administrée par la Société Gabonaise de Raffinage (Sogara). Sa mission principale est la fourniture de produits pétroliers au Peuple Gabonais. Elle permet à la République Gabonaise de bénéficier d'une autonomie en matière de production de produits pétroliers raffinés.



Le mécanisme d'indexation sur les prix permet de proposer au peuple gabonais un pétrole moins cher, subventionné, en dépit de l'évolution internationale du prix du baril. Depuis février 1999, une commission permanente a été chargée d'assurer l'indexation des prix de SOGARA à ceux du marché international. La forte hausse des cours a conduit à sa suspension.

Aujourd'hui, l'Etat maintient les prix à un niveau inférieur à celui du marché, pour permettre à la population gabonaise de bénéficier directement d'une partie de la rente pétrolière.



Raffinerie de Port Gentil

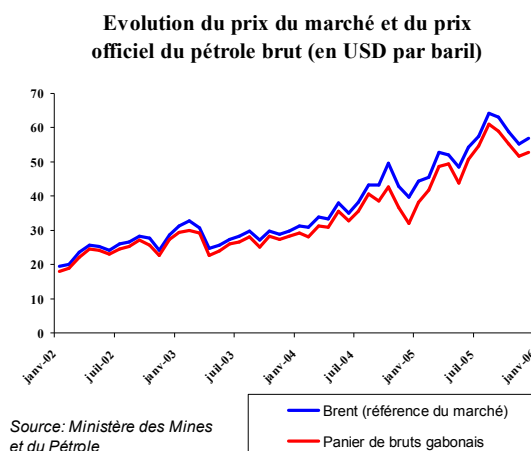


Présentation du secteur pétrolier gabonais

Bruts gabonais

En 2005, les cours du brut ont atteint des niveaux historiques au troisième trimestre, dont l'impact a été renforcé par la reprise du Dollar US face à l'Euro et au Franc CFA.

Le marché pétrolier international est affecté par l'explosion des besoins énergétiques mondiaux, essentiellement aux USA, en Chine et en Inde, conjuguée à la saturation des capacités de production et de raffinage.



En 2005, une progression inférieure du prix du panier des bruts gabonais par rapport au Brent a été constatée. Parmi les facteurs ayant conduit à ce différentiel, on relève un déséquilibre entre la demande largement orientée vers les bruts légers et une offre constituée essentiellement de bruts lourds et soufrés en provenance des pays OPEP.

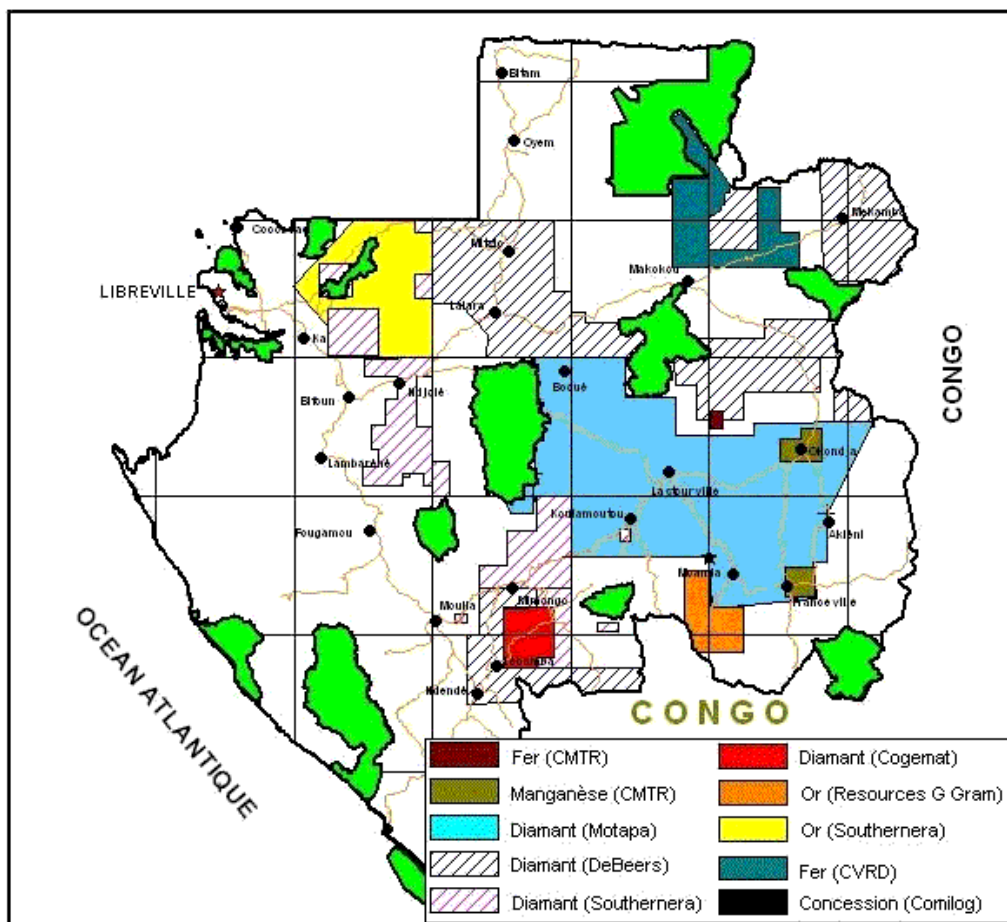


Présentation du secteur minier gabonais

Chiffres-clefs du secteur minier au Gabon en 2005

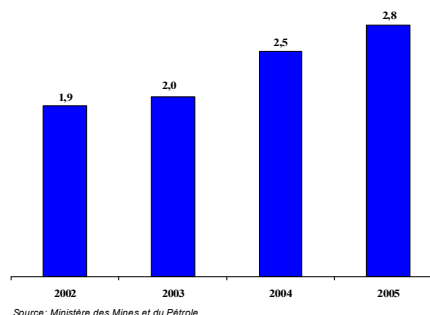
- ✓ Part de l'industrie minière dans le PIB : 2 %
- ✓ Part de l'industrie minière dans les revenus à l'exportation : 6%

Domaine minier et production du Gabon



Source : Ministère des Mines et du Pétrole

Production de Manganèse (en millions de tonnes)



En 2005, la production minière au Gabon a essentiellement consisté en l'extraction de manganèse. Les réserves du Gabon sont estimées à 175 millions de tonnes. La production pour l'année 2005 a augmenté de 12% pour atteindre 2,8 millions de tonnes.

Présentation du secteur minier gabonais

Ressources minières au Gabon

➤ *Manganèse*

Le principal gisement de manganèse, situé à Moanda dans le sud-est du pays est exploité depuis les années 1960 par la société Comilog (Compagnie minière de l'Ogooué), filiale du groupe métallurgique français Eramet et de l'Etat Gabonais. La mine de Moanda exploite un des plus riches gisement de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai, comprise



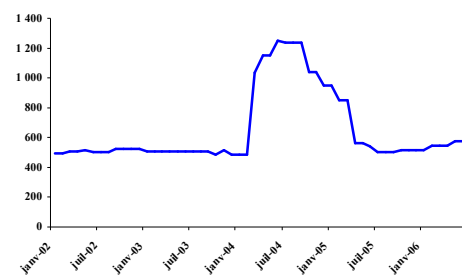
© Droits réservés

entre 44 et 52 %, est en moyenne de l'ordre de 48 %. Avec l'arrivée de nouveaux acteurs miniers, la capacité de production du Gabon pourrait passer à 6 millions de tonnes par an à l'horizon 2008. Le manganèse gabonais est exporté vers des pays industrialisés tels que les Etats-Unis, la France et le Japon. Plus de 90% du manganèse produit est utilisé sous forme de ferro-alliages, principalement dans la sidérurgie.

Evolution du cours du manganèse

La demande réelle de manganèse a été soutenue en 2005 avec une croissance de 6% du marché d'acier au carbone. Mais, après une année 2004 de forte hausse des prix, la vente de manganèse a souffert d'une chute des prix, due à l'augmentation excessive de l'offre.

Evolution du prix du marché du Ferromanganèse (en EUROS par tonne)



Source: Ministère des Mines et du Pétrole

— Ferromanganèse (référence du marché)

➤ **Fer**

Le principal gisement de fer se trouve à Bélinga, au nord-est du Gabon. Découvert en 1895, sa teneur est de 64% et ses réserves sont estimées à 1 milliard de tonnes. Des sociétés minières ont marqué leur intérêt pour ce minerai dont l'exploitation devrait débuter à partir de 2010. D'autres gisements de moindre importance mais tout aussi riches sont connus à Tchibanga, Lastoursville et Kinguélé.



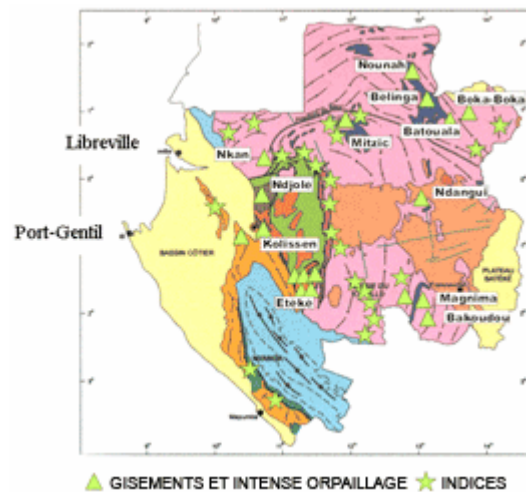
© Droits réservés



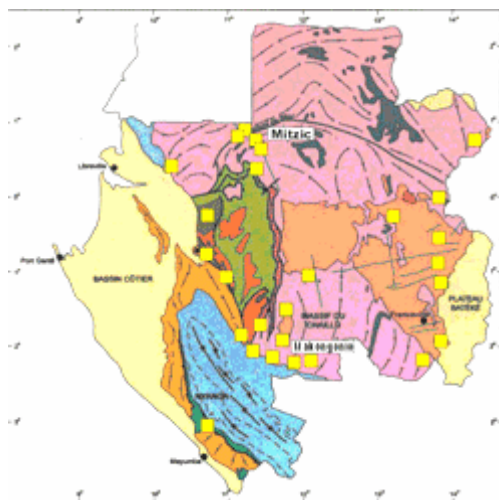
Présentation du secteur minier gabonais

➤ *Or*

A Bakourdo au sud-est du Gabon, les réserves en or sont estimées à un niveau compris entre 30 et 50 tonnes, alors qu'à Etéké au sud du pays, elles sont estimées à plus de 15 tonnes. Actuellement, son exploitation est artisanale avec une production annuelle estimée à 500 kg.



➤ *Diamant*



C'est dans le massif du Chaillu et particulièrement à Makogonio ainsi que dans les régions de Medouneu et Mitzic que l'on peut trouver des diamants. Cette substance fait l'objet d'intenses travaux d'exploration par les sociétés SouthernEra, De Beers et Motapa Exploration.

■ Gîtes et indices de diamants au Gabon

➤ *Le Niobium et les phosphates*

Un important gisement de Niobium et de phosphates a été découvert à Mabounié, dans le Moyen-Ogooué, non loin de Lambaréné. Les réserves de ce gisement sont estimées à plus de 140 millions de tonnes pour les phosphates et plus de 3 millions de tonnes métal pour le Niobium. La société Maboumine achève actuellement une faisabilité technique en vue d'un développement à l'horizon 2009.

➤ *Autres ressources minières*

Le **plomb-Zinc** et l'**argent** sont deux minerais qui ont été mis en évidence dans le synclinal de la Nyanga à Kroussou. Le stock métal en plomb-Zinc est évalué à plus de 11 000 tonnes sur le seul lobe de Dikaki. Une teneur moyenne de 30 grammes par tonnes a été mise en évidence pour l'argent. La **Barytine** est une substance qui a été localisée au Mont Dourekiki, à l'Ouest de Tchibanga. Les réserves sont estimées à 31 millions de tonnes tirant à 46% de sulfate de baryum. Cette substance a également été identifiée dans la région de Kroussou.



Présentation du secteur minier gabonais

Infrastructures minières

➤ *Le Transgabonais*

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, le minerai de manganèse de Comilog, le bois ainsi que des marchandises diverses. A compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du Transgabonais pour une durée de trente ans. Un projet d'investissement, pour un montant de 75 millions d'euros sur cinq ans, a été décidé et vise à moderniser la voie, les installations ferroviaires ainsi que le matériel roulant. Il pérennise ainsi le débouché du minerai de Comilog et d'éventuelles autres compagnies minières à venir, tout en améliorant le service aux autres clients du Transgabonais. La Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) a été récemment intégrée par Comilog, concessionnaire du train. Cette intégration réussie devrait permettre de sécuriser l'acheminement du minerai vers le port d'Owendo.



➤ *Port d'Owendo*

La ville portuaire d'Owendo est située à 17km de Libreville, sur la pointe d'Owendo, à l'intérieur du Golfe du Gabon.

Comilog y dispose de son propre port minéralier, dont la capacité de stockage correspond à environ trois mois de production. Le port minéralier d'Owendo a été mis en service en décembre 1988. Il permet l'évacuation du minerai de manganèse, qui représente la part de trafic la plus importante du port d'Owendo, le bois en grume venant en deuxième position.

Par ailleurs, la Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Huazhou (CICMH) au Gabon qui va démarrer l'exploitation de manganèse à Ndjolé s'est vu récemment attribuer plus de 80 000 m² sur le site d'Owendo pour la construction d'installations portuaires à côté de celles de Comilog.



Présentation du secteur minier gabonais

Compagnies minières au Gabon

Actuellement, les activités minières de taille industrielle se limitent à la seule exploitation de manganèse par la Comilog.

L'Etat a octroyé 18 permis de recherche minière et 11 autorisations de prospection à plusieurs compagnies minières. Parmi elles, on peut citer notamment le groupe brésilien Vale do Rio Doce (CVRD), qui a entrepris en 2004 des travaux de prospection pour l'exploitation du manganèse à Franceville et Okondja. Elle vient de transférer ses titres et actifs à Franceville et Okondja à la société Samancor du groupe BHP Billiton et cette société prévoit de réaliser d'importants investissements. Parallèlement, les compagnies chinoises Sinosteel et CICMG (Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines du Gabon) ont entrepris des travaux de prospection de manganèse à Mbigou au sud du pays. Les sociétés De Beers, SouthernEra et Motapa ont réalisées des recherches de gisements de diamants, or, platinoïdes et uranium.



➤ *Comilog*

En 2005, l'Etat Gabonais a octroyé une nouvelle concession à Comilog pour l'exploitation du manganèse. Comilog a produit 2,8 millions de tonnes en 2005 contre 2,5 millions en 2004. La politique de Comilog est d'atteindre une production de 3 millions de tonnes à moyen terme. La Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) exploite deux produits dérivés du manganèse :

- ✓ le minerai métallurgique qui représente 95 % de la production en volume et 90 % en valeur, destiné aux usages sidérurgiques
- ✓ et le bioxyde de manganèse destiné à la fabrication des piles électriques.



➤ *Companhia Vale do Rio Doce (CVRD)*

Le 8 mars 2005, la Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) s'est vue accorder un permis de recherche sur un important gisement de fer encore inexploité: le gisement de Belinga, situé dans la province de l'Ogooué-Ivindo au nord-est du Gabon. La CVRD a également obtenu une autorisation de prospection dans la province de l'Estuaire, ainsi que deux permis de recherche dans la province de la Nyanga et de l'Ogooué-Lolo. Des gisements de fer de taille moyenne sont connus dans ces régions.



➤ ***Société Sinosteel Gabon SA***



La Société d'Acier de Chine (Sinosteel) est une grande entreprise publique dirigée par l'autorité centrale chinoise. La société est spécialisée dans l'exploration et l'extraction de minerais, en particulier du fer. Actuellement, Sinosteel détient plusieurs permis de recherche minière parmi lesquels on peut citer le fer, le manganèse, le chrome ou encore le nickel.

➤ ***De Beers***



De Beers a débuté l'exploration de diamants au Gabon en 1998. La société dispose actuellement de trois autorisations de prospection dans les parties centrales et méridionales du pays. Aucune exploration active n'a lieu à ce jour.

➤ ***Société SouthernEra***

SouthernEra est une compagnie d'exploration focalisée sur la recherche de diamants. Au Gabon, cette société est également impliquée dans la recherche d'or et de platinoïdes.

➤ ***Compagnie industrielle et commerciale des mines du Gabon (CICMG)***

La CICMG, société de droit gabonais créée par les entreprises chinoises Xuzhou Huayan et Ningbo Huaneng Kuangye, a obtenu un permis de recherche en vue de l'exploitation d'un nouveau gisement de manganèse près de la localité de Ndjolé, à 200 km au sud de Libreville. La société devrait exploiter le gisement.

République Gabonaise

**Initiative de Transparence des Industries Extractives
(ITIE)**

Attestation de l'Expert Indépendant

Année 2005

Groupe d'Intérêt
sur l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
(ITIE) au Gabon
BP 165
LIBREVILLE - GABON

A l'attention de Monsieur le Président du Groupe d'Intérêt sur l'ITIE

Monsieur le Président du Groupe d'Intérêt sur l'ITIE,

L'Initiative ITIE (Initiative sur la Transparence des Industries Extractives) vise à développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives. La République Gabonaise a adhéré à cette initiative en mai 2004.

Un Groupe de Travail chargé de piloter la mise en place technique de l'ITIE au Gabon a été créé par arrêté ministériel le 24 février 2004. Un Groupe d'Intérêt regroupant les diverses parties prenantes à l'Initiative (institutions de l'Etat, compagnies extractives, société civile) a par ailleurs été créé par arrêté ministériel du 27 juillet 2005.

Le cabinet Ernst & Young de Paris a été sélectionné par appel d'offres comme Expert Indépendant (Administrateur Indépendant de l'ITIE au Gabon), afin de récupérer et compiler les données des flux de revenus déclarés perçus par l'Etat, d'une part, et les flux de revenus déclarés versés par les compagnies, d'autre part.

La présente attestation est établie en conformité avec les normes internationales ISRS (International Standard on Related Services). Ces normes impliquent notamment un haut degré d'intégrité et de déontologie, ainsi qu'une rigueur dans les procédures de gestion des travaux, de management des ressources et de contrôle interne destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des travaux.

Choix du Groupe de Travail concernant le référentiel adopté

Cette attestation s'inscrit dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE au Gabon. Le référentiel en matière de revenus considérés et de périmètre des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2005 a été défini par le Groupe de Travail, et validé par le Groupe d'Intérêt.

Revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2005

La liste des revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2005 et leurs définitions comptables et financières figurent respectivement en annexe 2 (secteur pétrolier) et en annexe 5 (secteur minier) de la présente Attestation.

La sélection des revenus des secteurs pétrolier et minier considérés pour l'ITIE 2005 relève de la seule responsabilité du Groupe de Travail. Les définitions comptables et financières de ces revenus relèvent elles aussi de la seule responsabilité du Groupe de Travail.

Conformément aux décisions du Groupe d'Intérêt, le référentiel de l'ITIE 2005 a été étendu aux revenus de l'industrie minière en 2005.

Le profit oil qui avait été exclu du référentiel ITIE 2004 des revenus du secteur pétrolier, en raison de l'absence de données de détail, est intégré dans le référentiel ITIE 2005 de la présente Attestation.

Par ailleurs, le Groupe de Travail a pu nous préciser que les données à compiler correspondent aux flux des revenus considérés pour l'ITIE 2005 (comptabilité de caisse et non d'engagements), conformément aux recommandations du Livre Source établi par le Secrétariat Général de l'ITIE.

Compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2005

La liste des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2005 figure respectivement aux annexes 3 (secteur pétrolier) et 6 (secteur minier) de la présente Attestation.

L'identification des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2005 relève de la seule responsabilité du Groupe de Travail.

Il convient par ailleurs de noter que les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte dans le référentiel sur l'ITIE n'ont aucune obligation contractuelle de transmettre des informations. L'envoi des formulaires de déclaration ITIE par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier relève de la seule volonté de celles-ci.

Nature et étendue des travaux de l'Expert Indépendant

Il nous appartient de récupérer et compiler les données des flux de revenus déclarés perçus par l'Etat, d'une part, et les flux de revenus déclarés versés par les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, d'autre part, sur la base du référentiel défini ci-dessus.

Les déclarations de ces données ont été préparées sous la responsabilité respective de l'Etat et de chacune des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.

Nous devons vous présenter, sous une forme consolidée, pour chacun des revenus ITIE 2005 considérés, le résultat des réconciliations des flux de revenus déclarés versés par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, ainsi que les flux de revenus déclarés perçus par l'Etat.

Ainsi que précisé par les normes ISRS, notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus des secteurs pétrolier et minier. L'audit et la certification des données transmises n'entrent pas dans le périmètre de nos travaux. De même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités.

Les définitions comptables et financières des revenus considérés pour l'ITIE 2005 ont été établies par le Groupe de Travail, sur la base des contrats de partage et des conventions de concession "types". Il ne nous appartient pas de vérifier l'exhaustivité des sources de revenus considérées dans le référentiel.

Le Groupe de Travail nous a également indiqué les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte pour l'ITIE 2005. Il ne nous appartient pas de vérifier l'exhaustivité des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier prises en compte dans le référentiel.

Il nous appartient de nous assurer que les définitions comptables et financières des revenus considérés pour l'ITIE 2005 sont cohérentes avec celles décrites dans le Livre Source de l'ITIE et avec celles généralement acceptées dans les industries pétrolière et minière internationales (cohérence du référentiel).

Il nous appartient par ailleurs de vérifier la correcte appréhension des définitions par les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier ainsi que par l'Etat, dans le renseignement de leurs déclarations (compréhension partagée du référentiel).

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Analyse de cohérence du référentiel défini par le Groupe de Travail.
- Vérification que les définitions comptables et financières des flux d'avantage (paiements des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier et revenus de l'Etat) à déclarer ont été partagées entre l'Etat et les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.
- Obtention, auprès des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, des formulaires de réponse détaillant les flux de paiements versés à l'Etat en 2005.
- Obtention, auprès de l'Etat, des formulaires de réponse détaillant les flux de revenus perçus par l'Etat en 2005.
- Rapprochement des données transmises par les sociétés extractives des secteurs pétrolier et minier de celles transmises par l'Etat.
- Présentation d'un rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, sur une base consolidée, pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2005.

Secteur pétrolier

- L'Annexe n°1 présente, pour chaque revenu du secteur pétrolier, le rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies extractives du secteur pétrolier et les déclarations de l'Etat.
- L'Annexe n°2 présente les définitions comptables et financières des revenus du secteur pétrolier considérés pour l'ITIE 2005 selon le référentiel défini par le Groupe de Travail.
- L'Annexe n°3 recense les compagnies extractives du secteur pétrolier prises en compte pour l'ITIE 2005, selon le référentiel défini par le Groupe de Travail.

Secteur minier

- L'Annexe n°3 à cette attestation présente, pour chaque revenu du secteur minier, le rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies extractives du secteur minier et les déclarations de l'Etat.
- L'Annexe n°4 présente les définitions comptables et financières des revenus du secteur minier considérés pour l'ITIE 2005 selon le référentiel défini par le Groupe de Travail.
- L'Annexe n°6 recense les compagnies extractives du secteur minier prises en compte pour l'ITIE 2005, selon le référentiel défini par le Groupe de Travail.

Commentaires de l'Expert Indépendant

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Groupe de Travail, l'Etat et les compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, nous avons constaté que :

1. Les définitions comptables et financières du Groupe de Travail sont cohérentes avec les définitions du Livre Source publié par le Secrétariat Général de l'ITIE et avec les définitions généralement acceptées dans les industries pétrolière et minière.
2. Les définitions comptables et financières ont été partagées par l'Etat et les représentants des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier.
3. Le rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies extractives des secteurs pétrolier et minier, d'une part, et les déclarations de l'Etat, d'autre part, n'a pas mis en évidence d'anomalies significatives.
4. Les principales compagnies contributrices des secteurs pétrolier et minier au Gabon ont transmis leurs déclarations pour l'ITIE 2005.
5. Certaines compagnies n'ont pas répondu dans les délais impartis. Elles n'ont pas été prises en compte dans le périmètre des rapprochements présentés en Annexe 1 (secteur pétrolier) et en Annexe 4 (secteur minier) à l'Attestation de l'Expert Indépendant.

Sur la base des travaux réalisés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler.

Paris, le 5 avril 2007

Ernst & Young Paris



Philippe Mongin,
Associé.

Annexe 1

Présentation du rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies extractives du secteur pétrolier et les déclarations de l'Etat

Notes:

La présentation du rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives du secteur pétrolier est réalisée sur une base consolidée pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2005.

Conformément aux recommandations du Livre Source et au choix du Groupe de Travail, les montants relatifs au secteur pétrolier sont présentés en Dollars US. (Dans le cas où des déclarations ont été présentées en FCFA, les montants déclarés ont été convertis aux taux moyens mensuels FCFA /Dollars US)

Présentation du rapprochement

Redevance minière proportionnelle (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	427 981
Etat:	412 262
Ecart:	15 719

Impôt sur les sociétés (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	550 659
Etat:	534 196
Ecart:	16 463

Profit oil Etat Puissance publique/Etat associé* (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	673 876
Etat:	641 201
Ecart:	32 675

Dividendes issus des participations pétrolières (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	85 875
Etat:	85 875
Ecart:	0

Bonus de signature et de production (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	21 100
Etat:	21 100
Ecart:	0

Redevance superficière (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	2 050
Etat:	1 947
Ecart:	103

Droits fixes miniers (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	885
Etat:	855
Ecart:	30

Provision pour investissements diversifiés* (en milliers de dollars US)

Compagnies pétrolières:	8 217
Etat:	8 217
Ecart:	0

* Revenus non inclus dans le référentiel ITIE 2004



Annexe 2

Définitions comptables et financières des catégories de revenus du secteur pétrolier selon le référentiel défini par le Groupe de Travail



Définitions comptables et financières

Les définitions des flux d'avantages (flux des revenus de l'Etat et des paiements des compagnies) ont été partagées entre l'Etat et les représentants des compagnies extractives du secteur pétrolier dans le cadre du Groupe de Travail.

Définitions comptables et financières **des revenus considérés dans le référentiel ITIE 2005**

Redevance minière proportionnelle (régime convention)

La redevance minière proportionnelle est due pendant la phase de production d'hydrocarbures. Elle correspond à un pourcentage de la production totale disponible définie en fonction de la moyenne journalière de la production de la zone.

Contractuellement l'Etat peut percevoir la redevance minière proportionnelle au choix :

- en nature : l'Etat informe le contracteur par écrit au moins 180 jours à l'avance et précise la quantité souhaitée sur la période considérée
- en espèces : la redevance minière proportionnelle est alors calculée sur la valeur F.O.B. des hydrocarbures (prix de cession officiel).

En 2005, l'ensemble des paiements à l'Etat au titre de la redevance minière proportionnelle a été réalisé en espèces. Ces paiements sont déclarés par les compagnies extractives.

Impôt sur les sociétés (régime convention)

Selon les dispositions de la Loi n°12/73 du 20/12/1973 et du Code Général des Impôts directs, l'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du bénéfice imposable :

- revenu brut : chiffre d'affaires issu de la quantité d'hydrocarbures vendue par les compagnies extractives du secteur pétrolier
- charges déductibles : prévues et définies par la réglementation fiscale en vigueur.

Le taux d'impôt sur les sociétés relatif au régime des conventions pétrolières est un taux « pétrole » à appliquer sur la base (revenu brut - charges déductibles).



Définitions comptables et financières

Profit Oil (Etat Puissance Publique ; Etat Associé)

Après le prélèvement par le contracteur (compagnie extractive) d'une part de la production au titre de la récupération des coûts pétroliers (*cost oil*), la production restante d'hydrocarbures (*profit oil*) est partagée entre l'Etat et le contracteur.

Profit oil en nature :

L'Etat reçoit en nature du contracteur sa part de profit oil (en tant que Puissance Publique et, éventuellement en tant qu'Associé). Dans ce cas, l'Etat valorise lui-même ses parts de profit oil en nature: vente à SOGARA ou vente sur le marché international via une société de trading pétrolier.

Les paiements à l'Etat correspondant au profit oil en nature sont déclarés par SOGARA (Société Gabonaise de Raffinage) et par Petrolin (société de trading pétrolier, mandataire exclusif de l'Etat pour la commercialisation de ses parts de profit oil en nature).

Profit oil valorisé :

Le contracteur est tenu lorsque l'Etat en fait la demande, d'assurer la vente de tout ou partie des quantités d'hydrocarbures lui revenant et de lui en verser le prix. Dans ce cas (profit oil valorisé), le contracteur fait de son mieux pour obtenir, sur le marché, un prix de vente au moins égal au prix de Cession Officiel. A l'occasion de cette opération, le contracteur bénéficie d'une commission de vente dont le montant est fixé d'un commun accord en référence aux pratiques commerciales habituelles en la matière.

Les paiements à l'Etat correspondant au profit oil valorisé sont déclarés par les compagnies extractives.

Dividendes issus des participations pétrolières

Les dividendes sont versés au titre des actions détenues par l'Etat dans Total Gabon et Shell Gabon. Il s'agit des flux financiers versés au cours de l'exercice 2005 (dividendes 2004 et acomptes 2005 le cas échéant).

Bonus de signature et de production

- Les bonus de signature sont payables l'occasion de la signature du contrat ou d'octroi du permis de recherche ou dans le cadre de modalités contractuelles particulières.
- Les bonus de production sont payables à l'occasion de la mise en production d'un champ après découverte de gisements d'hydrocarbures exploitables ; ou lorsque certains seuils de production sont atteints.



Définitions comptables et financières

Redevance superficière

La redevance superficière correspond au loyer superficière annuel.

Droits fixes miniers

Les droits fixes miniers sont payables à l'occasion de l'institution, du renouvellement ou de la mutation de titres miniers.

Provision pour investissements diversifiés

Dans le cadre de la diversification de l'économie gabonaise, les grandes entreprises pétrolières (Total Gabon, Shell Gabon et Perenco) sont assujetties au paiement de la provision pour investissements diversifiés (PID) visant à financer des projets industriels sous contrôle conjoint de l'Etat et des compagnies.

Le montant de cette provision est fonction des prévisions de résultats des compagnies pétrolières précédemment citées, et correspond à un pourcentage de leur chiffre d'affaires (ce pourcentage ne peut excéder 10% du chiffre d'affaires).

La définition du montant de la provision pour investissements diversifiés et l'affectation des montants aux investissements fonctionne sous la responsabilité d'une Commission Paritaire composée respectivement de représentants de l'Etat et des compagnies.

Les possibilités de financement lié à la provision sont affectées, par cette commission, aux investissements productifs dont la rentabilité financière aura été démontrée par une étude de faisabilité, aux engagements financiers dont les risques auront été évalués et aux études de projets.

Le montant des investissements ou engagements financiers revenant à l'Etat tient lieu de paiement en nature de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de la société.



Annexe 3

**Compagnies extractives du secteur pétrolier
prises en compte pour l'ITIE 2005**



Compagnies extractives du secteur pétrolier pour l'ITIE 2005

Liste des compagnies extractives du secteur pétrolier prises en compte dans l'ITIE 2005 et circularisées, conformément aux décisions du Groupe de Travail de l'ITIE :

- Compagnies extractives du secteur pétrolier incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés en Annexe 1 sur la base de leurs déclarations volontaires :
 - Anadarko Gabon Company
 - Marathon Oil Gabon Ltd
 - Maurel & Prom ***
 - Mitsubishi Corporation (MPDC Gabon)
 - Perenco S.A.
 - Pioneer Resources (devenu CNR) ***
 - Shell Gabon *
 - Total Gabon *
 - Total Participations *
 - Tullow Oil Energy Africa
 - Panafrican Energy Corporation (Mauritius) Ltd (devenu Addax Petroleum Maghénéa)

 - Petrolin Trading Ltd **
 - Sogara **

Les principales compagnies contributrices du secteur pétrolier au Gabon ont transmis leurs déclarations pour l'ITIE 2005.

- Compagnies extractives du secteur pétrolier n'ayant pas répondu dans les temps impartis, non incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés en Annexe 1 :
 - Amerada Hess Production Gabon
 - Fusion Oil & Gas NI ***
 - Mvelaphanda ***
 - Rockover ***
 - Sasol Petroleum West Africa Ltd
 - Sinopec ***
 - Transworld Exploration Gabon Ltd
 - Vaalco Gabon Etame Inc

** Dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE au Gabon, le Groupe de Travail a demandé à ce que les déclarations de Total Gabon, Total Participations et Shell Gabon, principaux contributeurs du secteur pétrolier soient certifiées par leurs Commissaires aux Comptes.*

Les déclarations certifiées de Total Gabon, Total Participations et Shell Gabon ne sont pas parvenues dans les temps à l'Expert Indépendant.

*** Pour les paiements relatifs au profit oil en nature uniquement*

**** Non incluses dans le périmètre de consolidation 2004*

Annexe 4

Présentation du rapprochement entre les déclarations consolidées des compagnies extractives du secteur minier et les déclarations de l'Etat

Notes :

La présentation du rapprochement entre les données de l'Etat et des compagnies extractives du secteur minier est réalisée sur une base consolidée pour chacun des revenus considérés pour l'ITIE 2005.

Conformément aux recommandations du Livre Source et au choix du Groupe de Travail, les montants relatifs au secteur minier sont présentés en milliers de FCFA.

Présentation du rapprochement

Redevance minière proportionnelle (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	3 070 117
Etat:	3 070 000
Ecart:	117

Impôt sur les sociétés (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	0
Etat:	0
Ecart:	0

Dividendes issus des participations (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	2 497 874
Etat:	2 500 000
Ecart:	(2 126)

Redevances superficielles (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	92 870
Etat:	91 000
Ecart:	1 870

Droits fixes miniers (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	0
Etat:	0
Ecart:	0

Redevance d'extraction (en milliers de FCFA)

Compagnies minières:	0
Etat:	0
Ecart:	0



Annexe 5

Définitions comptables et financières des catégories de revenus du secteur minier selon le référentiel défini par le Groupe de Travail



Définitions comptables et financières

Les définitions des flux d'avantages (flux des revenus de l'Etat et des paiements des compagnies) ont été partagées entre l'Etat et les représentants des compagnies extractives du secteur minier avec le Groupe de Travail dans le cadre du Groupe d'Intérêt.

Définitions comptables et financières **des revenus considérés dans le référentiel ITIE 2005**

Redevance minière proportionnelle

Les concessionnaires et les titulaires des permis d'exploitation minière sont assujettis au paiement d'une redevance minière proportionnelle (RMP) dite taxe « ad valorem » dont le taux, mentionné dans la convention minière, est appliqué à la valeur taxable de la substance exploitée.

La valeur taxable de la redevance « ad valorem » est déterminée en fin d'année pour chaque exploitant sur la base de la valeur carreau-mine des produits vendus au cours de l'exercice considéré.

La valeur carreau-mine d'une substance minérale concessible est la différence entre son prix de vente F.O.B et le total des frais supportés par la substance minérale entre le carreau de la mine et son point de livraison.

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du bénéfice imposable:

- revenu brut : chiffre d'affaires issu de la quantité de minerais vendue par les compagnies extractives du secteur minier
- charges déductibles : prévues et définies par la réglementation fiscale en vigueur.

Le taux d'impôt sur les sociétés relatif au régime des conventions minières est un taux « minier » à appliquer sur la base (revenu brut - charges déductibles)

Dividendes issus des participations

Les dividendes sont versés au titre des actions détenues par l'Etat dans Comilog.

Il s'agit des flux financiers versés au cours de l'exercice 2005 (dividendes 2004 et acomptes 2005 le cas échéant).



Définitions comptables et financières

Redevances superficielles

Les redevances superficielles sont les taxes dues par les titulaires de titres miniers de recherche à raison de la superficie du titre minier et de la validité ou de renouvellement de celui-ci.

Droits fixes miniers

L'institution, le renouvellement et la mutation des titres donnent lieu à la perception d'un droit.

Redevance d'Extraction

Les concessionnaires et les titulaires des permis d'exploitation de pierres précieuses sont assujettis au paiement d'une redevance d'extraction. Le taux de cette redevance, appliqué à la valeur effective de la pierre après vente, varie selon la pierre et doit être mentionné dans la convention minière attaché au titre minier correspondant.



Annexe 6

**Compagnies extractives du secteur minier
prises en compte pour l'ITIE 2005**



Compagnies extractives du secteur minier pour l'ITIE 2005

Liste des compagnies extractives du secteur minier prises en compte dans l'ITIE 2005 et circularisées, conformément aux décisions du Groupe de Travail de l'ITIE :

- Compagnies extractives du secteur minier incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés en Annexe 4 sur la base de leurs déclarations volontaires :

- Areva NC / COMUF
- CMTR
- Comilog *
- Motopa Exploration Ltd

Les principales compagnies contributrices du secteur minier au Gabon ont transmis leurs déclarations pour l'ITIE 2005.

- Compagnies extractives du secteur minier n'ayant pas répondu dans les temps impartis non incluses dans le périmètre de consolidation des revenus présentés en Annexe 4:

- ARC Mining and Investment
- Atas
- BHP Billiton
- CMEC
- Cogemat
- CICMG
- CVRD (Vale do Rio Doce)
- De Beers
- Domes Ventures Corporation
- Gamico
- Resources Golden Gram
- Maboumine
- Managem
- Phelps Dodge
- Renova
- Sinosteel Gabon S.A.
- Sogademin
- Southernera
- Wanabo Mining Ltd

** Dans le cadre de la mise en place progressive de l'ITIE en Gabon, le Groupe de Travail a demandé à ce que les déclarations de Comilog, principal contributeur du secteur minier soient certifiées par son Commissaire aux Comptes.*

La déclaration certifiée de Comilog n'est pas parvenue dans les temps à l'Expert Indépendant.